



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PROJET DE REORGANISATION

On arrive au bout des discussions !!!

Paris 19 PDC

Depuis la RDSL (réunion dialogue social local) du 21 mars 2014 entre la direction locale et les organisations professionnelles dont la CFDT, les choses ont évolué.

Pour rappel, au début des discussions, la CFDT avait revendiqué :

1. 4 tournées supplémentaires alors qu'à l'époque la Direction envisageait de supprimer 7 positions de travail au ménage.
2. 2 jours consécutifs de repos pour les rouleurs
3. Pas de sécabilité estivale
4. Une compensation pour les lignes commençant à 6h
5. 2 RC pour la mise en place de la réorg

Le 7 avril 2014, la Direction accordait à la CFDT les 4 tournées supplémentaires ainsi que les 2 jours consécutifs de repos pour les rouleurs.

Le mardi 15 avril 2014, le personnel a pu s'exprimer sur le choix du scénario. Sans surprise, c'est le scénario 3 se rapprochant le plus du régime actuel qui l'a emporté avec 61% des votes exprimés.

Lors de la dernière RDSL du 25 avril 2014, la Direction nous informait de l'absence de sécabilité estivale et de l'obtention d'1 RC pour l'ensemble du personnel.

En conclusion : Pour une fois, la négociation a payé, et même si nous n'avons pas obtenu la totalité de nos revendications, nous n'en sommes pas loin. Puisque nous avons encore obtenu dernièrement que 8 de nos collègues actuellement I.2 puissent être promus I.3. Certains diront que nous aurions dû réclamer qu'il n'y ait pas de projet de réorganisation. Mais vous le savez, cela aurait été quelque peu utopique. Le 26 avril, la Direction procédait à l'affichage des découpages de tournées. Comme à son habitude, cela a fait débat et des réajustements devaient s'effectuer. La vente aura lieu le 3 juin. Mais les avis sont toujours partagés entre une vente générale et une vente partielle. Pour une certaine équité, ce serait préférable de procéder à une vente générale. Mais les textes qui régissent la vente de quartiers sont clairs. Il faut que les tournées soient modifiées à plus de 50%. Une dérogation peut encore être accordée à conditions que tout le monde se mette d'accord. Or, nous avons eu le cas dans le passé et notre camarade du syndicat CGC/UNSA avait fait un recours juridique et avait fait casser la vente au prétexte que les tournées n'étaient pas modifiées à plus de 50%, alors que le personnel demandait une vente générale. La CFDT restera donc attentive sur ce dernier sujet et ne prendra aucune décision à la légère.

Contact :

Thierry LOCHE :

06.44.82.17.50

Mohamedbilal7@msn.com